



Le 12 novembre 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 novembre 2024 à 19h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Sonia Fontaine - maire
Serge Bédard - district #1
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :
Richard Handfield - district #2

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 octobre 2024 ET 15 octobre 2024
- 4.- CORRESPONDANCE
- 5.- RÈGLEMENTS
 - 5.1- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 380-78-24 modifiant certains articles dans la section des infractions et pénalités
 - 5.2- Adoption / Règlement 380-77-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
 - 5.3- Adoption / Règlement 311-6-24 amendant le règlement 311-91 afin d'obliger l'installation d'un compteur d'eau sur toute nouvelle construction.
- 6.- PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2024
 - 6.2- Calendrier des séances du conseil / Adoption
 - 6.3- Expropriation / Dossier Gérald Charbonneau
 - 6.4- Dépôt de deux états comparatifs pour l'exercice financier 2024
 - 6.5- Déclarations d'intérêts pécuniaires / Dépôt
 - 6.6- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes / Règlement numéro 518-24 décrétant une dépense et un emprunt de 2 572 567 \$ pour le versement d'une quote-part à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à des travaux d'installation d'un réservoir et d'un surpresseur d'eau potable
 - 6.7- Adoption / Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 617 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024
 - 6.8- Ouverture et acceptation de la soumission relativement à un emprunt par billets au montant de 1 617 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024



- 6.9- Contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions
- 6.10- Programmation de travaux no. 4 / TECQ (2019-2023) / Adoption
- 6.11- Les Chevaliers de Colomb Conseil 10793 / Contribution financière
- 6.12- Club de Motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes inc. / Droit de passage sur la piste cyclable / Autorisation
- 6.13- Soutien financier aux athlètes boursiers 2025 du Fonds de l'athlètes des Laurentides / Approbation
- 6.14- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2024-2025 / Adoption
- 6.15- Construction des ateliers municipaux / Décompte progressif #5 / Autorisation de paiement
- 6.16- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / I 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Décompte progressif #5 / Autorisation de paiement

7.- **RAPPORTS**

7.1- Aucun

8.- **VARIA**

9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**

11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**

12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-11-191

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-192

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-193

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 OCTOBRE 2024 ET 15 OCTOBRE 2024



Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE les procès-verbaux des 8 octobre 2024 et 15 octobre 2024, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 380-78-24 MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DANS LA SECTION DES INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement numéro 380-78-24 modifiant certains articles dans la section des infractions et pénalités.

La conseillère Barbara Legault dépose le projet de règlement modifiant certains articles dans la section des infractions et pénalités.

24-11-194

ADOPTION / RÈGLEMENT 380-77-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-77-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement numéro 380-77-24 amendant le règlement 380-97 concernant le stationnement et la circulation soit adopté.

24-11-195

ADOPTION / RÈGLEMENT 311-6-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT 311-91 AFIN D'OBLIGER L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU SUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION.

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;



ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 311-6-24 amendant le règlement 311-91 afin d'obliger l'installation d'un compteur d'eau sur toute nouvelle construction;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le règlement numéro 311-6-24 amendant le règlement 311-91 afin d'obliger l'installation d'un compteur d'eau sur toute nouvelle construction soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

24-11-196

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2024

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 31 octobre 2024 au montant de 1 173 424,28 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 octobre 2024 au montant de 103 198,36 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-197

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL / ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025 qui se tiendront le 2^e mardi de chaque mois et qui débiteront à 19h. Exceptionnellement, la séance ordinaire d'octobre sera tenue le 5^e mardi de septembre et la séance de novembre sera tenue le 4^e mardi de novembre en raison de l'année électorale.

<u>Date des séances</u>	<u>Date des séances (suite)</u>
14 janvier	8 juillet
11 février	12 août
11 mars	9 septembre
8 avril	30 septembre (séance d'octobre)
13 mai	25 novembre
10 juin	8 décembre



QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-198

EXPROPRIATION / DOSSIER GÉRALD CHARBONNEAU

ATTENDU l'acquisition par voie d'expropriation décrétée par la Municipalité le 9 mars 2021 selon la résolution du conseil municipal numéro 21-03-042;

ATTENDU les procédures d'expropriation qui ont été entreprises au Tribunal administratif du Québec sous le numéro SAI-M-306432-2103

ATTENDU l'entente finale intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE la Municipalité accepte l'entente finale intervenue entre les parties dans le dossier numéro SAI-M-306432-2103

QUE la Municipalité autorise la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents de règlement hors Cour pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-199

DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU les obligations faites par l'article 176.4 du Code municipal de déposer deux (2) états comparatifs des revenus et dépenses;

ATTENDU les états comparatifs déposés, pour l'un comparant l'exercice en cours jusqu'au 31 octobre 2024 et celui de l'exercice précédent pour la période correspondante, et pour l'autre en comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

DE prendre acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-200

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES / DÉPÔT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault



DE prendre acte du dépôt au 12 novembre 2024, des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants : Sonia Fontaine, Serge Bedard, Richard Handfield, Samuel Champagne, Patrick Beauchamp, Barbara Legault et Chantal Chartrand, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-201

CAISSE DES JARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES / RÈGLEMENT
NUMÉRO 518-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 572 567 \$
POUR LE VERSEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
JOSEPH-DU-LAC RELATIVEMENT À DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN
RÉSERVOIR ET D'UN SURPRESSEUR D'EAU POTABLE

ATTENDU QU'un règlement portant le numéro 518-24 décrétant une dépense et un emprunt de 2 572 567 \$ pour le versement d'une quote-part à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à des travaux d'installation d'un réservoir et d'un surpresseur d'eau potable a été adopté par le Conseil municipal le 13 août 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à la mise en place du financement du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-202

ADOPTION / RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 617 000 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 617 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024, réparti comme suit:

Règlement	Montant
432-08	212 200 \$
450-11	246 500 \$
452-12	431 400 \$
465-16	155 300 \$
499.21	571 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 432-08, 450-11, 452-12, 465-16 et 499-21, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault



QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	122 900 \$
2026	127 900 \$
2027	132 700 \$
2028	137 900 \$
2029	143 600 \$ (à payer en 2029)
2029	952 000 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 450-11, 452-12, 465-16 et 499-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-203

OUVERTURE ET ACCEPTATION DE LA SOUMISSION RELATIVEMENT À UN EMPRUNTE PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 617 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 novembre 2024, au montant de 1 617 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1	-	BANQUE	ROYALE	DU	CANADA
		122 900 \$	3,93000 %		2025
		127 900 \$	3,93000 %		2026
		132 700 \$	3,93000 %		2027
		137 900 \$	3,93000 %		2028
		1 095 600 \$	3,93000 %		2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,93000 %

2	-	CAISSE	DESJARDINS	DU	LAC	DES	DEUX-MONTAGNES
		122 900 \$			4,01000 %		2025
		127 900 \$			4,01000 %		2026
		132 700 \$			4,01000 %		2027
		137 900 \$			4,01000 %		2028
		1 095 600 \$			4,01000 %		2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,01000 %

3	-	FINANCIÈRE	BANQUE	NATIONALE	INC.
---	---	------------	--------	-----------	------



122 900 \$	3,70000 %	2025
127 900 \$	3,65000 %	2026
132 700 \$	3,70000 %	2027
137 900 \$	3,80000 %	2028
1 095 600 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,58600 Coût réel : 4,19895 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2024 au montant de 1 617 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 432-08, 450-11, 452-12, 465-16 et 499-21. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-204

CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 DE PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Municipalité de Pointe-Calumet ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

ATTENDU QUE PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec

ATTENDU QUE PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

ATTENDU QUE la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1er janvier 2025;

ATTENDU QUE cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité désire respecter la capacité de payer de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

DE contester l'avis d'augmentation en 2025 transmis par PG Solutions et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;

DE demander aux villes et municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leur MRC;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO. 4 / TECQ (2019-2023) / ADOPTION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la Municipalité s'engage à :

- respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux no.4 approuvée par la présente résolution;
- attester par la présente résolution que la programmation de travaux no. 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-206

LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10793 / CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'ENTÉRINER le montant accordé de 1 000\$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour les préparations de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4-11-207

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC. / DROIT DE



PASSAGE SUR LA PISTE CYCLABLE / AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc. un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1ère Avenue jusqu'à la 60e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33, et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-208

SOUTIEN FINANCIER AUX ATHLÈTES BOURSIERS 2025 DU FONDS DE L'ATHLÈTES DES LAURENTIDES / APPROBATION

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'approuver une contribution d'un montant de 195 \$ aux athlètes boursiers 2025 du Fonds de l'athlètes des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-209

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025 / ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2024-2025, soit adoptée:

Préposés à l'entretien des patinoires, à compter du ou vers le 9 décembre 2024:

Sarah Provost
Charles Senécal
Christopher White
Mario Brisebois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-210

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX / DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 373 842,84 \$ (taxes incluses), à la firme Gestion Karmat, lequel représente le décompte progressif #5, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 518-24 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 14 / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 122 775,19\$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente le décompte progressif # 14, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

N/A

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

N/A

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Monsieur Sam Champagne: Invitation au portes ouvertes 21 novembre 2024.
Madame Chantal Chartrand: Défilé de Noël - 13 décembre 2024 - Prix 500\$
Madame Chantal Chartrand: Chevaliers de Colomb: Produits pour les paniers de Noël.
Madame Barbara Legault: Porte-à-porte: Donner pour le panier de Noël ce fin de semaine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marventano
S. Carrière
J. Michel
M. Caron
S. Carnière



24-11-212

Chantal Provost déposé au Conseil le document Avis professionnel concernant le rehaussement de chemin en zone inondable, Pointe-Calumet par Environnement Consultants en Biologie.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QU'À 19h44, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale